

Plate-forme de saisie et de demandes (EHP) Pages de l'aide

Berne, le 20 février 2020



Sommaire

1	Introduction4							
2	Page	e d'accuei	l et guide d'utilisation5					
	2.1	Page d'a	ccueil et menu principal5					
	2.2	Classer l	es saisies des tableaux7					
	2.3	Filtrer les	saisies des tableaux8					
3	Gest	ion des a	utorisations10					
	3.1	Vue d'en	semble d'administration10					
		3.1.1	Section Données de base10					
		3.1.2	Ajouter un utilisateur11					
	3.2	Descripti	on des rôles12					
4	Rece	ensements	s14					
	4.1	Liste des recensements pour l'intermédiaire financier14						
	4.2	Liste des	recensements pour la société d'audit17					
	4.3	Traiter ur	n recensement individuel21					
		4.3.1	Section Introduction24					
		4.3.2	Section Formulaires26					
		4.3.3	Section Annexes29					
		4.3.4	Section Annexes reçues par la FINMA					
		4.3.5	Section Pièces jointes31					
		4.3.6	Section Notifications31					
		4.3.7	Section Remettre à32					
		4.3.8	Détails concernant le recensement individuel					
	4.4	Significat	tion des différents statuts pour les recensements					
5	Dem	andes						
	5.1	Liste de o	demandes35					



5.2	Etablir une	Etablir une nouvelle demande					
5.3	Traiter une	Traiter une demande					
	5.3.1	Valeurs par défaut dans les champs de données et rapport des différences	.40				
	5.3.2	Demande confidentielle	.42				
5.4	Signification des différents statuts des demandes43						
5.5	Plan d'exploitation actuel45						



1 Introduction

L'EHP sert à la remise électronique en toute sécurité de données par des intermédiaires financiers ou des sociétés d'audit à la FINMA. Les recensements élaborés par la FINMA peuvent être remplis et envoyés entièrement en format électronique par les intermédiaires financiers et les sociétés d'audit dans l'EHP.

Dans le domaine des autorisations, la FINMA met à disposition des modèles de demandes à l'aide desquels l'intermédiaire financier¹ peut solliciter des demandes d'autorisation pour la modification du plan d'exploitation (domaine des assurances, LSA) ou pour l'approbation de nouveaux produits ou pour des modifications sur des produits existants (domaine des placements collectifs, LPCC).

Note: Les passages importants du texte qui ont soulevé des questions depuis l'introduction de l'EHP sont encadrés dans le document par une barre bleue.

Les questions de base concernant l'utilisation de l'application doivent être adressées à digital@finma.ch.

¹ Dans le présent document, le terme "intermédiaire financier" désigne tous les établissements surveillés par la FINMA.



2 Page d'accueil et guide d'utilisation

2.1 Page d'accueil et menu principal

En ouvrant l'EHP, l'utilisateur arrive directement sur sa page d'accueil personnelle. La page d'accueil personnelle peut être définie dans le profil d'utilisateur. La langue peut aussi y être adaptée. Qui plus est, l'utilisateur voit de quelles autorisations il dispose.

Sinma ≡ EHP → Recer	isements				0	EHP - Testobjekt - Versicherung	~	A Muster Hannes
Recensement								Paramètres
ID Désignation	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Collabor	rateur Statut		S Fermer
-								

L'établissement est affiché à gauche à côté du nom d'utilisateur. Les utilisateurs, qui ont des autorisations pour plusieurs établissements, peuvent passer d'un établissement à l'autre au moyen de la fonction déroulante.

	$finma \equiv EHP \rightarrow Recensements $					Ð	EHP - Testol	ojekt - Versicherung	~	A Muster Hannes		
ſ	Rece	enser	ment									T
E	ID	Ļ	Désignation	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Colla	aborateur	Statut		
	2	3646	Jahreserhebung 2019	Schadenversicherer	20.12.2019	30.04.2020	Muster Hannes			En attente		₽ ∅ ⊘ 0

Des points d'interrogation sont intégrés à différents endroits dans l'EHP, permettant d'ouvrir ces pages de l'aide.

🔊 finma	≡ EHP > Recenser	ments				⑦ EHP-	Festobjekt - Versicherung	~	A Muster Hannes
Recensement	Recensements								Ŧ
ID Désig	😝 Demandes >	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Collaborateur	Statut		
	(Administration								

Recensements : L'entrée dans un recensement individuel se fait via la liste des recensements. Cette liste se trouve dans l'EHP dans une vue pour les intermédiaires financiers ainsi que pour les sociétés d'audit. Cette liste est, entre autres, l'interface de travail du responsable des autorisations (BVA) pour attribuer les recensements aux utilisateurs responsables. En cliquant sur le recensement individuel souhaité dans la liste des recensements, le recensement individuel et, en fonction de son statut, il peut être traité ou consulté par les utilisateurs autorisés. Dans la vue « recensement individuel », le recensement individuel peut être rempli, les pièces jointes consultées, des annexes complémentaires peuvent être téléchargées et le recensement



concernée peut être validé et remis (cf. chapitre 4.3). Le statut actuel du recensement individuel est affiché aussi bien dans la liste des recensements individuels que dans la vue du recensement individuel.

<mark>≌ finma</mark> ≡ EHP > Recen	finma ≡ EHP > Recensements						EHP - Testobjekt - Versicherung V 🖇 Muster F				Hannes
Recensement											T
ID ↓ Désignation	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Collabo	rateur	Statut				
23646 Jahreserhebung 2019	Schadenversicherer	20.12.2019	30.04.2020	Muster Hannes		I	En attente		2	∅ @	
						Remettre	Valider	Autorisations	Activer l'assistance	Détails	Fermer
Documents actuels											
EHD Tostobiekt Versisberu	a.a.							Notification	. @		
Statut	En attente	Date de référe	ence	31.12.2019				Attribuer des tâcl	hes		
Transmettre malgré tout	80 Jour(s)	Société d'audi	it	EHP - Testobjekt - P	EHP - Testobjekt - Prüfgesellschaft						
Type d'autorisation	Schadenversicherer	Auditeur resp	onsable / Manager	Muster Hannes							
		Envoi par voie	e électronique	Aucune remise élect	tronique n'a e	été effectuée.					
Sehr geehrte Damen und Herren											
Die FINMA Erhebungs- und Gesuchsplattform	(EHP) dient der elektronischen Einreichung v	on Daten und Informationen du	rch								
> plus											
Important : un rec	ensement ne pe	ut être ouve	rt que par l	es utilisate	urs o	ui					

Important : un recensement ne peut être ouvert que par les utilisateurs qui lui sont explicitement attribués (voir illustration ci-dessus, colonne « Manager » ou « Collaborateur », pour les sociétés d'audit, « auditeur responsable » ou « auditeur »). Le responsable des autorisations reçoit un courriel de notification lorsqu'un nouveau recensement a été transmis. Il doit ensuite attribuer le recensement aux personnes correspondantes de l'établissement. Il peut s'attribuer d'autres droits (sous le point « Administration » du menu, cf. chapitre 3) afin de s'accorder l'accès au recensement.

Demande : le processus de demande dans EHP n'est pour l'instant prévu que pour les entreprises d'assurance et les établissements au bénéfice d'une autorisation selon la loi sur les placements collectifs de capitaux. La liste de toutes les demandes est accessible via le menu « Demandes » et le sous-menu « Aperçu ». Cette liste contient toutes les demandes de l'établissement ayant le statut « en cours de traitement » ou « en cours de correction ». Les demandes déjà transmises à la FINMA pour examen et approbation s'affichent également. Il est aussi possible, à la même page, de créer de nouvelles demandes d'autorisation ou de modification (cf. illustration ciaprès).



1	■ finma = EHP > Demandes > Aperçu				0	EHP - Testobjekt	- Versicherung	~ 8	Muster Hannes
	Demandes en cours de traitemen 15 En cours de traitement 2 En cours de connection	Demandes auprès 11 _{Remise ou en c} 11 _{Approuvés}	de la FINMA				Demande de première autorisatio	in 🕀 Der	nande de modifica ic
ſ	Demandes								Tout afficher 🛛 🍸
	ID Etablissement	Demande	Remise le	Responsable	Statu	ıt	Depuis		
	29995 EHP - Testobjekt - Versicherung	Plan d'exploitation: Formulaires G		Müller Frieda	En co	ours de traitement	30.01.2020		
In er	nportant: le processus ntreprises d'assurance elon la loi sur les place	s de demande n'es et les établisseme ments collectifs de	st pour l'insta ents au béné e capitaux.	ant prévu que po fice d'une autori	ur le sati	es on			

Administration : Dans la zone d'administration (cf. chapitre 3), le responsable des autorisations (BVA) peut saisir de nouveaux utilisateurs et aussi administrer les utilisateurs existants. En outre, les données de base de l'établissement peuvent être contrôlées et les modifications des données de base sélectionnées peuvent être signalées directement à la FINMA.

inma ≡ EHP	> Administration	1	EHP - Testobjekt - Versicherung	V 🖉 Muster Hannes	
Données de base 💿					A Signaler une modification
Nom	EHP - Testobjekt - Versicherung	Type d'autorisation	Schadenversio	herer	
Adresse principale	Laupenstrasse 27, 3003 Bern	Numéro de téléphone			
Adresse de facturation		Courriel			
		Langue de correspondance	DE		
Utilisateurs internes 💿					τ.
Attester Modifier rôle Su	pprimer				Ajouter un utilisateur
Nom Nom	Courriel	Rôles	Statut	Attesté le	
Müller Frieda	dreust798@gmail.com	BVA, MNG, SBA	Actif	06.02.2020	Ø
					12 Utilisateu
Utilisateurs externes 💿					Ť
Attester Modifier rôle Sup	primer				🕀 Ajouter un utilisateur
Nom	Couniel	Rôles	Statut	Attesté le	
		Aucune entrée			

Dans les tableaux, les valeurs peuvent être triées selon différentes colonnes. En cliquant sur le titre de la colonne dans l'entête du tableau, il est possible de choisir différents filtres de tri : « décroissant », « croissant » et « tri désactivé ».

Élément		Description
Titre de la colonne	Désignation	Le tri est désactivé
Titre de la colonne	Désignation \downarrow	Tri décroissant
Titre de la colonne	Désignation 🕇	Tri croissant



2.3 Filtrer les saisies des tableaux

Tous les tableaux possèdent une fonction de filtre dans l'en-tête du tableau, qui peut être affichée en cliquant sur l'icône en forme d'entonnoir. Les différentes possibilités de filtre sont adaptées au contenu de la colonne correspondante. Cliquer sur l'icône barrée en forme d'entonnoir permet de supprimer tous les critères du filtre et de masquer à nouveau la fonction de filtre. Dans un champ de données, ou une colonne, le filtre ne peut s'effectuer qu'avec un seul critère à la fois.

Imma = EHP → Recense						IP - Testobjekt - Versio	cherung 🗸 🗸	A Muster Hannes
Recensement								т
ID \downarrow Désignation	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Collabora	teur Statut		
23646 Jahreserhebung 2019	Schadenversicherer	20.12.2019	30.04.2020	Muster Hannes		En attent	e	Ŀ ∅ ⊘ (i)
S finma ≡ EHP → Demandes → Demandes en cours de trat 15 En cours de traitement 2 En cours de correction	Aperçu itement Demano 11 11	des auprès de la FII Remise ou en cours de vérifica Approuvées	NMA tion		0	EHP - Testobjekt - \	Versicherung	<u>A</u> Muster Hannes Or permande de modification
Demandes								Tout afficher
ID Etablissement	Demande	Remise le	Re	esponsable	Sta	tut	Depuis	
29995 EHP - Testobjekt - Versicherung	Plan d'exploitation: Formulaire	is G	Mi	üller Frieda	En	cours de traitement	30.01.2020	

Élément		Description
Filtre pour le champ de texte	Recensement ID Désignation Type d'au 4013 Testumfrage V - Governal Assessment Is equal to Is not equal to Is equal to Sontains © FINMA 6adcbbfacbd Version: 1.1.1 Des not Starts With Ends With Userson	Toutes les lignes qui contiennent le texte saisi ici sont affichées de manière standard. Le texte saisi peut être placé au début, au milieu ou à la fin. Un clic sur l'icône de filtre ouvre la liste avec d'autres possibilités de filtre.
Filtre en fonction de la date	Date de soumission Manager 1 jour.mois.ar 1 S equal to Is equal to Is after or equal to Is after or equal to Is before or equal to Is before or	La date recherchée peut être saisie directement dans le champ texte ou via un calendrier. Le calendrier s'ouvre en cliquant sur l'icône du ca- lendrier. Toutes les lignes ayant une date identique à celle qui est insérée sont affichées de manière standard. Cela peut être modifié pour la re- cherche actuelle. Un clic sur l'icône du filtre ouvre la liste avec les autres possibilités de filtre. Pour les colonnes qui contiennent une



		date avec l'heure, il peut être judicieux de pas- ser à l'option >= ou <=.
Filtre pour les listes déroulantes	Statut en attente soumis validé en cours de correction clôturé	 Pour les champs avec certaines valeurs, comme par ex. le statut d'une enquête ou d'une requête, l'EHP met une liste déroulante à disposition dans laquelle les valeurs peuvent être sélectionnées. Dans ce cas, toutes les lignes ayant le même statut que le texte sélectionné seront affichées.



3 Gestion des autorisations

3.1 Vue d'ensemble d'administration

Sur cette page, le responsable des autorisations (BVA) peut gérer les utilisateurs de l'établissement. Qui plus est, il est possible de vérifier les données de base de l'établissement et de signaler des modifications définies à la FINMA.

🖪 fir	nma EHP > Administration			0	EHP - Testobjekt - Versicherung	✓ △ Muster Hannes
Donn Nom Adresse	nées de base ③ EHP - Testobjekt - Versicheru e principale Laupenstrasse 27, 3003 Bern	16	Type d'autorisati Numéro de télép	on Schadenversi	cherer	\mathcal{A} Signaler une modification
Adresse	e de facturation		Courriel Langue de corres	pondance DE		
Utilisa	ateurs internes 🐵					T
Attester	r Modifier röle Supprimer					🕀 Ajouter un utilisateur
	Nom	Courriel	Rôles	Statut	Attesté le	
	Müller Frieda	dreust798@gmail.com	BVA, MNG, SBA	Actif	06.02.2020	\odot
						12 Utilisateu
Utilisat	iteurs externes 💿					T
Attester	Modifier rôle Supprimer					Ajouter un utilisateur
	Nom	Courriel	Rôles	Statut	Attesté le	
			Aucune entrée			

3.1.1 Section Données de base

Les données de base de l'établissement sont affichées dans cette section afin qu'elles puissent être vérifiées par le responsable des autorisations (BVA). Les modifications des données de base peuvent être signalées directement à la FINMA via le bouton « Signaler une modification » :

- Adresse principale,
- Adresse de facturation
- Données de contact : Téléphone, email
- Langue de correspondance

Toutes les autres modifications de données de base doivent être communiquées via les canaux habituels.

Important : seuls les types de modifications des données de base énumérés ci-dessus doivent être signalés dans l'EHP. Toutes les autres modifications des données de base doivent être signalées par les canaux habituels.



3.1.2 Ajouter un utilisateur

Pour les intermédiaires financiers, l'EHP fait la différence entre les utilisateurs internes et externes. Ces deux groupes d'utilisateurs possèdent différents droits pour un même rôle. Les utilisateurs internes sont des collaborateurs de son propre établissement, resp. de sa propre société d'audit. Les utilisateurs externes sont des personnes, qui ne sont pas des collaborateurs de son propre établissement, resp. de sa propre société d'audit. Il s'agit là de parties tierces, comme par ex. un avocat mandaté qui doit collaborer à un recensement ou une requête. Les utilisateurs externes agissent à cet effet pour l'intermédiaire financier ou la société d'audit qui les a autorisés.

Élément		Description		
Bouton	Ajouter un utilisateur	Ouvre une fenêtre contextuelle, dans laquelle un nou- vel utilisateur peut être saisi.		
Champ	Prénom	Prénom de l'utilisateur.		
Champ	Name	Nom de l'utilisateur.		
Champ	E-Mail	 Email de l'utilisateur. L'adresse email sert d'identification de l'utilisateur. Un seul utilisateur peut être saisi avec la même adresse pour le même intermédiaire financier. Par contre, un utilisateur peut être inscrit avec la même adresse email pour différents intermédiaires financiers (par exemple une partie tierce travaillant pour différents établissements) Si l'adresse email d'un utilisateur n'est pas saisie correctement par le responsable des autorisations, il est possible que l'invitation pour s'enregistrer soit envoyée de manière involontaire à un utilisateur erroné. Dans les modalités d'utilisation, la FINMA avertit les établissements que la gestion des utilisateurs et l'affectation des droits d'utilisateur se fait sous la responsabilité de l'établissement correspondant. 		
Champ	Rôle	Liste de tous les rôles de l'utilisateur.		
Champ	Statut	 Il existe trois statuts différents : <u>Actif</u>: L'utilisateur peut utiliser l'EHP dans le cadre de ses droits. <u>Expiré</u>: Une année après la dernière date d'attestation l'utilisateur perd le droit d'accès à l'EHP 		

Par souci de clarté, les utilisateurs internes et externes sont gérés dans deux tableaux séparés dans l'administration de l'EHP.



		 En accédant au système, l'utilisateur reçoit un message que son compte d'utilisateur a expiré et qu'il doit être renouvelé par le responsable des autorisations (BVA) de l'intermédiaire financier ou de sa société d'audit. <u>Inactif</u>: Le compte d'utilisateur sera désactivé après une période de deux ans ou après suppression de l'utilisateur par le responsable des autorisations (BVA). L'utilisateur perd ainsi son accès à l'EHP et ne peut plus se connecter au système.
Champ	Attesté	Date à laquelle l'utilisateur a été attesté en dernier. Les utilisateurs internes comme externes doivent être attestés tous les ans par le BVA compétent. L'EHP met sur « expiré » les utilisateurs qui dépassent le dé- lai d'attestation. Si l'attestation a été établie il y a plus de deux ans, l'utilisateur sera supprimé de l'EHP.
Cliquer sur la ligne du tableau		Ouvre une fenêtre contextuelle, sur laquelle les don- nées d'utilisateur peuvent être corrigées.
Bouton	\bigcirc	Renouvellement de l'attestation de l'utilisateur.
Bouton		Supprime l'utilisateur.

3.2 Description des rôles

Les rôles suivants sont à disposition :

Rôle		Description
BVA	Responsable des autorisa- tions	Ce rôle existe aussi bien pour les intermédiaires fi- nanciers que pour les sociétés d'audit. Le responsable des autorisations (BVA) est géré par la FINMA. Le BVA est toujours un utilisateur in- terne. Ses tâches sont :
		 La gestion des utilisateurs de son établissement. La définition du manager (pour les intermédiaires financiers) resp. d'auditeur responsable (pour les sociétés d'audit) Le signalement des modifications des données de base.



		cf. aussi le document "Le rôle d' un responsable des autorisations" qui était directement envoyé par email aux responsables des autorisations (BVA).
MNG	Manager	Ce rôle n'existe qu'avec les intermédiaires finan- ciers. L'autorisation d'un manager comprend : • Prendre la fonction de manager pour les re-
		censements. En tant que tel, il peut définir les collaborateurs d'un recensement, puis traiter valider et remettre les recensements à la FINMA.
SBA	Collaborateurs	Ce rôle n'existe qu'avec les intermédiaires finan- ciers. L'autorisation d'un collaborateur comprend :
		• Prendre la fonction d'un collaborateur pour les recensements. En tant que tel, il peut traiter et valider les recensements. Il n'a pas le droit de les remettre à la FINMA.
LPR	Auditeur responsable	Ce rôle n'existe que pour les sociétés d'audit. L'autorisation d'un auditeur responsable comprend :
		• Prendre la fonction d'auditeur responsable pour les recensements. En tant que tel, il peut définir des autres auditeurs, puis traiter valider et remettre les recensements.
		Les auditeurs responsables internes et externes ont les mêmes droits. Dans ce cas, il n'a pas une différence entre un utilisateur interne et externe avec ce rôle.
PRR	Auditeur	Ce rôle n'existe que pour les sociétés d'audit. L'autorisation d'un auditeur comprend :
		• Prendre la fonction d'auditeur pour les recen- sements. En tant que tel, il peut traiter et vali- der les recensements. Il n'a pas le droit de les remettre à la FINMA.
		Les auditeurs internes et externes ont les mêmes droits. Dans ce cas, il n'a pas une différence entre un utilisateur interne et externe avec ce rôle.



4 Recensements

4.1 Liste des recensements pour l'intermédiaire financier

La FINMA fait la différence entre les recensements directs et indirects. En cas du recensement direct, l'intermédiaire financier est responsable du recensement et dans le cas du recensement indirect, c'est la société d'audit qui est responsable. Ces deux types de recensements seront présentés ciaprès et les tâches de l'intermédiaire financier dans le processus de traitement seront mises en évidence.

Tâches de l'intermédiaire financier

Recensement direct	Recensement indirect
La FINMA envoie le recensement à l'intermédiaire fi- nancier. Ce dernier doit à son tour le remettre à la FINMA. Dans la mesure où le recensement permet une interaction supportée par le système avec la so- ciété d'audit, l'intermédiaire financier peut être as- sisté, en cas de besoin, par sa société d'audit pour le traitement/l'examen du recensement individuel.	La FINMA envoie le recensement à la société d'au- dit. Cette dernière doit le remettre à son tour à la FINMA. Dans la mesure où le recensement permet une interaction supportée par le système avec l'in- termédiaire financier, la société d'audit peut être assistée, en cas de besoin, par l'intermédiaire fi- nancier pour le traitement/l'examen du recense- ment individuel.
Publier recensement origination Percensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement	Publier recensement to aligned aligned recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement recensement
Tâche de l'intermédiaire financier dans ce pro- cessus (en bleu)	Tâche de l'intermédiaire financier dans ce pro- cessus (étape optionnelle) (en bleu)
 Le responsable des autorisations (BVA) est in- formé par la FINMA par email, qu'un nouvel re- censement est arrivé. 	 Le responsable des autorisations (BVA) est in- formé par notification que la société d'audit a transféré la compétence pour un recensement individuel à son établissement.
 Le responsable des autorisations (BVA) de l'in- termédiaire financier définit la personne respon- sable du recensement individuel (manager). Cette dernière reçoit une notification via email. 	2. Le responsable des autorisations (BVA) de l'in- termédiaire financier définit la personne res- ponsable du recensement individuel (mana- ger). Cette dernière reçoit une notification via email.



3.	Le manager et d'autres collaborateurs, qui peu- vent être ajoutés par le manager ou le BVA, remplissent et examinent le recensement indivi- duel.	3.	Le manager et d'autres collaborateurs qui peu- vent être ajoutés par le manager ou le BVA, remplissent et examinent le recensement indi- viduel selon un accord avec la société d'audit. Les deux parties, l'intermédiaire financier et la société d'audit, peuvent consulter le recense- ment individuel. L'intermédiaire financier ne peut pas remettre le recensement individuel.
4.	Étape facultative (pas toujours possible/néces- saire) : Le manager remet la compétence pour le recensement individuel à la société d'audit pour qu'il soit traité et/ou examiné. Les deux parties, l'intermédiaire financier et la société d'audit, peuvent désormais consulter le recense- ment individuel.	4.	Le manager rend la compétence à la société d'audit. Le recensement individuel ne peut plus être consulté par l'intermédiaire financier.
5.	L'intermédiaire financier est informé dès que la société d'audit a rendu la compétence pour le recensement individuel. Le recensement indivi- duel ne peut plus être consulté par la société d'audit.		
6.	Le manager remet le recensement individuel à la FINMA.		

Tous les recensements individuels pour lesquels l'utilisateur a été autorisé sont affichés sur la page des recensements. Les responsables des autorisations (BVA) voient tous les recensements individuels de leur établissement. Tous les autres utilisateurs ne voient que les recensements individuels pour lesquels ils sont enregistrés en tant que manager ou collaborateur.

•	Imma ≡ EHP > Recensements ⑦				EHP - Test	objekt - Versicherung	× 8	Muster Hannes		
Re	cense	ement								Ŧ
10) †	Désignation	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Manager	Collaborateur	Statut		
	23646	Jahreserhebung 2019	Schadenversicherer	20.12.2019	30.04.2020	Muster Hannes		En attente	L 4	1 ⊘ ①

Différentes fonctions sont à la disposition de l'utilisateur selon le statut du recensement individuel et en fonction de ses autorisations :

Élément		Description
Bouton	T	Ouvre la zone de filtre du tableau.
Icône	¢2	Mettre les recensements individuels en mode support. La FINMA peut consulter le recensement individuel indépen- damment du statut.



Colonne Colonne	ID Désignation	Important : Le mode est activé/désactivé exclusivement par l'intermédiaire financier. Lors de l'activation du mode support, la FINMA ne reçoit pas automatiquement un message. La fonction a été développée pour apporter un soutien aux questions de support, qui sont clarifiées au téléphone par exemple. Numéro d'identification du recensement individuel.
Colonne	Autorisation	Autorisation concernant le recensement individuel.
Colonne	Date de remise	Date à laquelle le recensement individuel doit être remis au plus tard.
Colonne	Manager	 Il est la personne responsable du recensement individuel auprès de l'intermédiaire financier. Le manager est af- fecté par le BVA et est responsable des tâches suivantes : Il peut se faire assister par d'autres collaborateurs pour le traitement en affectant d'autres personnes au recensement individuel. Il peut traiter, valider et remettre le recensement indi- viduel. En outre, il peut transmettre le recensement indivi- duel à une société d'audit pour traitement/examen (dans la mesure où l'interaction supportée par le sys- tème est autorisée).
Colonne	Collaborateur	Les collaborateurs peuvent traiter et valider le recense- ment individuel.
Colonne	Statut	Statut actuel du recensement individuel.
Cliquer sur la ligne du tableau		Ouvre la vue pour le traitement du recensement indivi- duel.
Bouton		 Ouvre une fenêtre contextuelle, dans laquelle le manager et les collaborateurs du recensement individuel concerné peuvent être définis. Dans une première étape, le res- ponsable des autorisations (BVA) doit définir le manager responsable. Le manager peut ensuite définir, de son côté, les collaborateurs : Afin qu'une personne puisse être sélectionnée comme manager, elle doit être gérée avec le rôle de manager dans la gestion des autorisations (voir ges- tion des autorisations). Afin qu'une personne puisse être sélectionnée comme collaborateur, elle doit être gérée avec le rôle de responsable du dossier dans la gestion des auto- risations (voir gestion des autorisations).



Bouton	\bigtriangledown	Remet le recensement individuel à la FINMA.
Bouton	\bigcirc	Valide le recensement individuel.
Bouton	Ŕ	Ouvre une fenêtre contextuelle, pour transmettre le re- censement individuel concerné à la société d'audit (le bouton n'apparait que si l'interaction supporté par le sys- tème est autorisée).
Bouton		Ouvre une page avec des détails administratifs (par exemple, la date de remise) concernant un recensement individuel.
Bouton		Affiche d'autres actions masquées qui ne sont pas affi- chées directement faute de place.

Important : seuls les utilisateurs ayant le rôle de « Manager » ou d' « auditeur responsable » peuvent soumettre les différents recensements, y compris tous les documents nécessaires (pièces jointes).

4.2 Liste des recensements pour la société d'audit

La FINMA fait la différence entre les recensements directs et indirects. En cas du recensement direct, l'intermédiaire financier est responsable du recensement et dans le cas du recensement indirect, c'est la société d'audit qui est responsable. Ces deux types de recensements seront présentés par la suite du point de vue de la société d'audit et ses tâches sont mises en évidence dans le processus de traitement.

Tâches de la société d'audit

Recensement direct	Recensement indirect
La FINMA envoie le recensement individuel à l'in-	La FINMA envoie le recensement individuel à la so-
termédiaire financier. Ce dernier doit à son tour le	ciété d'audit. Cette dernière doit le remettre à son
remettre à la FINMA. Dans la mesure où le recen-	tour à la FINMA. Dans la mesure où le recensement
sement permet une interaction avec la société	permet une interaction avec l'intermédiaire financier
d'audit supportée par le système, l'intermédiaire fi-	supportée par le système, la société d'audit peut
nancier peut être assisté, en cas de besoin, par sa	faire appel, en cas de besoin, à l'intermédiaire finan-
société d'audit pour le traitement/l'examen du re-	cier pour le traitement/l'examen du recensement in-
censement individuel.	dividuel.



Publier Traiter recensement recensement upplus Remplir valider recensement recensement Remplir upplus Remplir recensement Remplir recensement Remplir recensement Remplir Tâche de la société d'audit dans ce processus	Image: state stat
 (étape optionnelle) (en bleu) 1. Le responsable des autorisations (BVA) est informé par email qu'un intermédiaire financier a transféré la compétence pour un recensement individuel à sa société d'audit. 	 (en bleu) 1. Le responsable des autorisations (BVA) est informé par la FINMA par email, qu'une nouvel recensement individuel est arrivé.
 Le responsable des autorisations (BVA) définit l'auditeur responsable du recensement indivi- duel. Ce dernier reçoit ensuite une notification via email. 	 Le responsable des autorisations (BVA) définit l'auditeur responsable du recensement indivi- duel. Ce dernier reçoit ensuite une notification via email.
 L'auditeur responsable et d'autres auditeurs, qui peuvent être ajoutés par l'auditeur respon- sable ou le BVA, remplissent et examinent le recensement individuel. Les deux parties, l'intermédiaire financier et la société d'audit, peuvent consulter/traiter le recensement indivi- duel. La société d'audit ne peut pas remettre le recensement individuel. 	 L'auditeur responsable et d'autres auditeurs qui peuvent être ajoutés par l'auditeur responsable ou le BVA, remplissent et examinent le recense- ment individuel.
 L'auditeur responsable rend la compétence à l'intermédiaire financier. Le recensement indi- viduel ne peut plus être consulté par la société d'audit. 	4. <u>Étape facultative</u> (dans la mesure où l'interaction supportée par le système avec l'intermédiaire financier est autorisée) : L'auditeur responsable remet la compétence pour le recensement individuel concerné à l'intermédiaire financier pour qu'il soit traité et/ou examiné. Les deux parties, l'intermédiaire financier et la société d'audit, peuvent consulter/traiter le recensement individuel.
	 Dès que l'intermédiaire financier a rendu la com- pétence du recensement individuel, une notifica- tion sera envoyée à la société d'audit et le re- censement individuel ne pourra plus être con- sulté par l'intermédiaire financier.
	 L'auditeur responsable remet le recensement in- dividuel à la FINMA.



Tous les recensements que l'utilisateur est autorisé à consulter sont répertoriées sur la liste des recensements. Les responsables des autorisations (BVA) voient tous les recensements de leur société d'audit. Tous les autres utilisateurs ne voient que les recensements individuels pour lesquels ils sont enregistrées en tant qu'auditeur responsable ou auditeur.

Sinma ≡ EHP → Recensements					0	EHP - Testobjekt - Prüfgesellschaft		✓ A Muster Hannes
Recensement								T
Recensement(s) général(s)	ID Etablissement	Type d'autorisation	Date de réception	Date de remise	Auditeur responsable Audite	eur Responsabilité FIN	Statut	
Test mit Lieferschein	28271 EHP - Testobjekt - Fondsleitung Schweiz AG	Vertreter ausl. kollektiver Kapitalanlagen	15.01.2020	31.01.2020	Müller Frieda		En attente	₽ 🖉 🥥 🕃

Élément		Description
Bouton	T	Ouvre la zone de filtre du tableau.
• Icône	42	Mettre les recensements individuels en mode support. La FINMA peut consulter le recense- ment individuel indépendamment du statut. Important : Le mode est activé/désactivé ex- clusivement par la société d'audit. Lors de l'activation du mode support, la FINMA ne re- çoit pas automatiquement un message. La fonction a été développée pour apporter un soutien aux questions de support, qui sont clarifiées au téléphone par exemple.
Recensements	Recensement Recensement(s) général(s) Test mit Lieferschein GwG Erhebungsformular 2019 Asset Management GwG Erhebungsformular Asset Management 2019 Recensement(s) général(s) Test mit Lieferschein GwG Erhebungsformular Asset Management 2019 Recensement(s) général(s) ID Etablissement Type d'autoris EHP- GwG Erhebungsformular 2019 Asset Management	Les recensements sont affichés dans la partie gauche de la fenêtre. En cliquant sur une ligne, tous les recensements individuels affec- tés à la société sont affichés dans la partie droite de la vue.
Colonne	ID	Numéro d'identification du recensement indivi- duel.
Colonne	Établissement	Nom de l'établissement.
Colonne	Autorisation	Autorisation qui concerne le recensement in- dividuel.
Colonne	Date de remise	Date limite à laquelle le recensement indivi- duel doit être remis au plus tard.

Différentes fonctions sont à disposition en fonction du statut du recensement individuel et des autorisations :



Colonne	Auditeur responsable	Il est la personne responsable du recense- ment individuel dans la société d'audit. L'audi- teur responsable est affecté par le BVA et est responsable des tâches suivantes :
		 Il peut se faire assister par d'autres collaborateurs en affectant des auditeurs au recensement individuel (les auditeurs peuvent aussi être affectés par le BVA). Il peut traiter, valider et remettre les recensements individuels. En outre, il peut transmettre le recensement individuel à un intermédiaire financier pour traitement (dans la mesure où l'interaction supportée par le système est autorisée).
Colonne	Auditeur	Les auditeurs peuvent traiter et valider le re- censement individuel concerné.
Colonne	Responsabilité FINMA	Collaborateur FINMA qui est responsable du recensement.
Colonne	Statut	Statut actuel du recensement individuel.
Cliquer sur la ligne du tableau		Ouvre la vue pour le traitement du recense- ment individuel.
Bouton		Ouvre une fenêtre contextuelle, dans laquelle les collaborateurs du recensement individuel être définis. Dans une première étape, le res- ponsable des autorisations (BVA) doit définir l'auditeur responsable (LPR) pour chaque re- censement individuel. L'auditeur responsable peut alors de son côté définir d'autres audi- teurs (Remarque : le BVA a également cette autorisation :
		 Afin qu'une personne puisse être sélectionnée en tant qu'auditeur responsable, il faut qu'elle ait le rôle d'« auditeur responsable » dans la gestion des autorisations. Afin qu'une personne puisse être sélectionnée en tant qu'auditeur, il faut qu'elle ait le rôle « d'auditeur » dans la gestion des autorisations.
Bouton		Remet le recensement individuel à la FINMA.
Bouton	\bigcirc	Valide le recensement individuel.



Bouton	R	Ouvre une fenêtre contextuelle, pour trans- mettre le recensement individuel à l'intermé- diaire financier (le bouton n'apparait que si l'interaction supportée par le système est autorisée).
Bouton		Ouvre une page avec des détails administra- tifs (par exemple, la date de remise) pour un recensement individuel.
Bouton		Affiche d'autres actions masquées qui ne sont pas affichées directement faute de place.

4.3 Traiter un recensement individuel

Sinma ≡ EHP	> Recensements > Testumfrag	ge V - Governance Ass	e		(Versichen.	ng 1 🗸	A Muster	Hannes
				1 Remettre	Valie	der Autorisations	Activer l'assistance	Détails	Fermer
Versicherung 1 @					2	Notifications	0		-(
Statut	En attente		Date de référence	31.12.2018	- 11	Added burner allow Allows			
Délai de remise	120 Jour(s)		Société d'audit		- 11	Attribuer des tache	5		
Type d'autorisation	Schadenversicherer		Auditeur responsable / Manager	Muster Hannes	- 11	30.08.2018 08:48 N	lodication de l'autorisat	ion	
			Remis par vole électronique	Aucune remise par voie électronique jusqu'ici	- 11	Manager ajouté Mus Manager retiré Must	er Hannes er Hannes		
Sehr geehrte Damen und Herren					3	30.08.2018 07:54 N Manager ajouté Mus Manager retiré Santo	lodication de l'autorisa er Hannes na Fabio	ion	
Formulaires @						Collaborateur suppri	ne Muster Hannes		
Nom		Modifié par	Modifié le	Statut		30.08.2018 07:53 N Manager ajouté Mus	lodication de l'autorisat er Hannes	ion	
GB-V VT Schaden		Horisberger Pia	29.08.2018	Pas validé 1 Formula	aire(s)	Manager retiré Must Collaborateur suppri Collaborateur ajouté	er Hannes né Muster Hannes Muster Hannes		
Annexes 💿					4	29.08.2018 14:15 N Collaborateur ajouté	lodication de l'autorisal Santona Fabio	ion	
					eau	29.08.2018 14:15 N Collaborateur suppri	lodication de l'autorisa né Santona Fabio	ion	
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le		_	29.08.2018 14:15 N	lodication de l'autorisat	ion	
		4	lucune entrée		- 11	Collaborateur ajouté	Santona Fabio		
Annexes reçues par la	FINMA				5	29.08.2018 14:14 N Collaborateur suppri	lodication de l'autorisa né Santona Fablo	ion	
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le			29.08.2018 12:45 T	iche topa Fabio		
			lucune entrée			Diese Nachricht ist fü	r die FINMA nicht sich	bar	
Pièces iointes @					6	29.08.2018 12:45 N Collaborateur ajouté	lodication de l'autorisa Santona Fabio	ion	

Légende :

ID	Description
1	Bouton de commande
2	Section Introduction
3	Section Formulaires
4	Section Annexes
5	Section Annexes reçues par la FINMA
6	Section Pièces jointes
7	Section Notifications



En cliquant sur un recensement individuel dans la liste des recensements (cf. chapitre 4), on arrive à la vue du recensement individuel avec les thèmes importants, selon la légende. C'est là que le formulaire de recensement individuel est traité, les éventuelles pièces jointes de la FINMA sont disponibles, les annexes téléchargées, les recensements individuels sont également validés et remis. Les recensements individuels ayant le statut « En attente » et « En cours de correction » ne peuvent pas être consultés par la FINMA. La signification des différents statuts du recensement individuel est consultable dans le schéma des statuts (cf. chapitre 4.4)

Élément		Description
Bannière	EHP → Recensements Le recensement est en mode Assistance et per	Au cas où le recensement individuel se trouve en mode support, une bannière est affichée en haut de page (l'activation / la désactivation est effectuée exclusivement par l'intermé- diaire financier / la société d'audit). En mode support, la FINMA peut consulter les recense- ments individuels ayant les statuts « En at- tente » et « En cours de correction »
Bouton	Remettre	 Remet le recensement individuel à la FINMA. Après avoir été remis, un recensement individuel ne peut plus être modifié. Avant de le remettre, il faut pour cette raison s'assurer que : Le formulaire est complet et dûment rempli, toutes les annexes sont disponibles qui doivent être envoyées à la FINMA. Les annexes sont répertoriées sur le bulletin de livraison, qui est généré après la remise des fichiers. Remarque pour les utilisateurs de la signature électronique : Les annexes devant être signées doivent être téléchargées signées avant d'être remises. Un bulletin de livraison sera généré après la remise. Vous le trouverez dans le répertoire des téléchargements de votre navigateur. Il doit être envoyé à la FINMA soit qualifié électroniquement, soit signé à la main par vos soins. Les possibilités d'envoi sont les suivantes :

Les boutons suivants sont affichés en fonction du statut du recensement individuel et des autorisations d'utilisateur.



		 Envoi électronique : Si le bulletin de livrai- son est signé avec un certificat en bonne et due forme, il peut être transmis directe- ment à la FINMA avec la fonction « Trans- mettre électroniquement » dans le recen- sement individuel. Envoi par courrier : Si le bulletin de livrai- son est signé à la main, il doit être envoyé à la FINMA par courrier, avec les éven- tuelles annexes également signées à la main.
Bouton	Valider	Valider le recensement individuel. Ce statut peut être utilisé pour signaliser aux personnes qui participent à ce recensement individuel qu'il est prêt à être remis. Le recensement in- dividuel peut continuer d'être traité.
Bouton	Autorisations	Ouvre une fenêtre contextuelle dans laquelle le manager (intermédiaire financier) resp. l'au- diteur responsable (société d'audit) peut auto- riser d'autres collaborateurs à collaborer au recensement individuel. Afin qu'une personne puisse être sélectionnée ici, elle doit posséder, dans l'EHP, le rôle du collaborateur (intermédiaire financier) resp. de l'auditeur (société d'audit). Le collaborateur et l'auditeur ne peuvent pas remettre un recensement individuel, ni procé- der à l'affectation d'une autre partie ou activer le mode support.
Bouton	Attribuer la compétence	Le bouton n'apparaît que si la FINMA autorise l'interaction supportée par le système entre les deux parties, intermédiaire financier et so- ciété d'audit, dans le recensement. Le bouton ouvre une fenêtre contextuelle dans laquelle le recensement individuel peut être transmis aux autres partenaires. Le destinataire (intermédiaire financier ou so- ciété d'audit) peut être sélectionné dans la fe- nêtre contextuelle et un message peut être saisi en option. La partie destinataire reçoit ensuite une notification par email avec l'infor- mation, qu'un recensement individuel lui a été transmis. La transmission et le message sont consignés dans le domaine des notifications.



Bouton	Activer l'assistance	Active le mode support. La FINMA peut con- sulter le recensement individuel quand le sta- tut est « En attente » ou « En cours de correc- tion » (l'activation est effectuée exclusivement par l'intermédiaire financier ou la société d'au- dit). La FINMA ne reçoit pas automatiquement un message. La fonction a été développée pour apporter un soutien aux questions de support, qui sont clarifiées au téléphone par exemple.
Bouton	Désactiver l'assistance	Désactive le mode support. La FINMA ne peut plus consulter le recensement individuel quand le statut est « En attente » ou « En cours de correction ».
Bouton	Détails	Ouvre une page avec des détails sur le recen- sement individuel (par exemple, la date de re- mise).
Bouton	Fermer	Ferme la page des détails du recensement in- dividuel. L'aperçu du recensement est à nou- veau affiché.
Bouton	Bulletin de livraison	Crée une version actuelle du bulletin de livrai- son. La création du bulletin de livraison n'est possible qu'après la remise d'un recensement individuel.
Bouton	Transmettre électroniquement	Ouvre une fenêtre contextuelle dans laquelle le bulletin de livraison qualifié avec signature électronique peut être téléchargé. Si le bulle- tin de livraison est remis électroniquement, il est directement transmis à la FINMA et l'au- thenticité de sa signature et de celles des do- cuments qualifiés signés électroniquement du tableau « annexe » sera vérifiée.
		forme de transmission : L'EHP communique via une interface directement avec la plate- forme de transmission pour élaborer les rap- ports de vérification de la signature électro- nique.

4.3.1 Section Introduction

Dans cette section, les informations du recensement sont affichées en fonction du statut du recensement et des droits de l'utilisateur.



Élément		Description
Champ	Établissement	Nom de l'intermédiaire financier pour lequel ce recen- sement individuel est effectué.
Champ	Statut	Statut dans lequel se trouve le recensement indivi- duel.
Champ	Délai jusqu'à la remise	Nombre de jours jusqu'à expiration du délai de re- mise.
Champ	Type d'autorisation	Le recensement individuel se réfère à l'autorisation de l'intermédiaire financier recensé ici.
Champ	Date de référence	Date de référence du recensement individuel; Les données de base valables à ce moment seront prises en compte (entre autres, la société d'audit affectée).
Champ	Société d'audit	Société d'audit de l'intermédiaire financier.
		Si exceptionnellement deux sociétés d'audit sont attri- buées à l'établissement au jour de référence, les deux sociétés d'audit seront aussi affichées ici. Avec cette configuration de données, les deux sociétés d'audit seront notifiées en cas du recensement indirect. La répartition des tâches, indiquant qui traite quel thème dans le recensement individuel et qui remet le recen- sement individuel, sera effectuée par les sociétés d'audit concernées. Le système n'a aucune exigence à cet égard. Dès qu'une société d'audit a remis un re- censement, le recensement est verrouillé et ne peut plus être traité par la deuxième société d'audit. En cas du recensement direct et dans la mesure ou l'interaction supportée par le système est autorisée, les deux sociétés seront déverrouillées/activée lors de la remise du recensement individuel.
Champ	Envoi électronique	Date et heure de l'envoi électronique du bulletin de li- vraison et des annexes signées le cas échéant
Icône	06.02.2018 🛛	L'icône PDF à côté de la date apparaît si l'envoi élec- tronique a été effectué avec succès. La quittance d'envoi peut être téléchargée en cliquant sur l'icône PDF.
Icône	06.02.2018 09:04 🔺	L'icône en point d'exclamation à côté de la date appa- raît si l'envoi a échoué. Essayez encore une fois ou contactez la FINMA (digital@finma.ch).
Bouton	Plus	Déplie le texte d'introduction de telle sorte que tout le texte soit visible. N'apparaît que pour de longs.



4.3.2 Section Formulaires

Les formulaires qui doivent être remplis par l'intermédiaire financier ou la société d'audit sont recensés dans cette section. Les informations suivantes concernant le formulaire sont à disposition de l'utilisateur :

Élément		Description
Colonne	Nom	Nom du formulaire.
Colonne	Modifié par	Utilisateur qui a traité le formulaire en dernier.
Colonne	Modifié le	Date à laquelle le formulaire a été modifié en dernier.
Colonne	Statut	 Statut du formulaire : Validé (tous les champs obligatoires sont remplis et les règles de plausibilité sont respectées. Le formulaire peut être remis à la FINMA avec les autres documents). Pas validé. Les recensements individuels avec un formulaire ayant ce statut ne peuvent pas être re- mis.
Cliquer sur la ligne du tableau		Ouvre le formulaire. Selon le statut et l'autorisation, soit une version HTML du formulaire pouvant être trai- tée s'ouvre, soit un fichier PDF est mis à disposition avec le contenu du formulaire dans la zone de télé- chargement du navigateur. Langue du fichier PDF : L'établissement qui remplit le formulaire peut sélectionner pour chaque formulaire, dans le champ « langue du fichier PDF », dans quelle langue le fichier PDF remis sera affiché. Le formulaire du recensement est mis à disposition au choix en alle- mand, français, italien et anglais.

En cliquant sur la ligne du tableau, le formulaire s'ouvre et l'utilisateur peut le modifier.



Sinma IKS Ass	essment 2019		1	Français 👻
Votre bail sur ce docu Renoncer au bail	ment encore valable pour 29:51. Renouveler le bail			
Metadata 3	Metadata			•
Test SCI - Auto-évaluation	Langue PDF			
A Organisation	Veuillez sélectionner:			\checkmark
B Documentation et pilota	Ce champ contrôle la langue PDF dans le formulaire après soumission.			
C Sécurité des systèmes e				
D Démarche en cas de lac				
E Reporting ICS de				
< 1 sur 7 >				
5 🚔 PDF	Vérifier la saisie	Enregistrer	Enregistrer et Fermer	Fermer

Les principaux éléments de navigation pour cela sont expliqués ci-après.

Élément		Description
Champ	Gestion des langues (1)	Ce bouton permet de changer la langue du formulaire. Un formulaire est disponible au maximum en alle- mand, français, italien et anglais. Au minimum, les questions sont disponibles en allemand et en français. Attention : le formulaire propose toujours à l'utilisateur toutes les langues même si le formulaire n'est dispo- nible qu'en allemand et en français. Dans ce cas, c'est généralement l'allemand qui s'affiche pour l'an- glais et le français, pour l'italien.
Banner	Droit d'accès (2)	Un formulaire ne peut être traité que par une per- sonne à la fois. Le bouton « Renouveler le bail » per- met à l'utilisateur de prolonger de 30 minutes son ac- cès exclusif au formulaire. Le bouton « Renoncer au bail » permet à l'utilisateur de mettre un terme à son droit d'accès exclusif. Si le formulaire est clos, le droit d'accès exclusif est automatiquement supprimé et le formulaire peut être traité par d'autres utilisateurs.
Champ	Navigation dans le formu- laire (3)	Les formulaires sont souvent techniquement divisés en chapitres/sections. Cette colonne permet de navi- guer entre les différents chapitres.
Champ	Langue du PDF (4)	Une fois une demande transmise, le formulaire qui était jusqu'alors modifiable ne s'affiche plus que sous



format PDF. Le menu déroulant « Langue PDF » per- met à l'utilisateur de choisir la langue dans laquelle le PDF s'affichera une fois la saisie transmise. La langue choisie s'appliquera à tous les utilisateurs, indépen- damment de la langue que les utilisateurs, indépen- damment de la langue que les utilisateurs auront sé- lectionnée dans leurs paramètres personnels. Ce pro- cessus est irréversible après l'envoi de la demande.BoutonPDF (5)L'utilisateur peut à tout moment convertir le formulaire modifiable en PDF, format dans lequel il peut être en- registré ou imprimé.BoutonVérifier la saisie (5)Cette fonction permet de vérifier si le formulaire a été correctement rempli. Les questions qui ne semblent pas plausibles s'affichent en rouge dans le formulaire en bas.Un clic sur une ligne de la liste d'erreur permet d'affi- cher la question qui n'a pas été correctement rempli au-dessus dans le formulaire qui n'aurait pas été intégralement correctement rempli. Le formu- laire reçoit dans ce cas le statut « non validé » et ne peut donc pas être transmis.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est enregistrée.BoutonFermer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est enregistrée.BoutonVérifier a fermer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregist			
BoutonPDF (5)L'utilisateur peut à tout moment convertir le formulaire modifiable en PDF, format dans lequel il peut être en- registré ou imprimé.BoutonVérifier la saisie (5)Cette fonction permet de vérifier si le formulaire a été correctement rempli. Les questions qui ne semblent pas plausibles s'affichent en rouge dans le formulaire en bas.Un clic sur une ligne de la liste d'erreur permet d'affi- cher la question qui n'a pas été correctement remplie au-dessus dans le formulaire qui n'aurait pas été intégralement correctement rempli. Le formu- laire reçoit dans ce cas le statut « non validé » et ne peut donc pas être transmis.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur rai teur revient aux détails de la demande.BoutonFermer (5)L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système de- mande s'il veut vraiment effectuer cette action.			format PDF. Le menu déroulant « Langue PDF » per- met à l'utilisateur de choisir la langue dans laquelle le PDF s'affichera une fois la saisie transmise. La langue choisie s'appliquera à tous les utilisateurs, indépen- damment de la langue que les utilisateurs auront sé- lectionnée dans leurs paramètres personnels. Ce pro- cessus est irréversible après l'envoi de la demande.
BoutonVérifier la saisie (5)Cette fonction permet de vérifier si le formulaire a été correctement rempli. Les questions qui ne semblent pas plausibles s'affichent en rouge dans le formulaire en bas. Un clic sur une ligne de la liste d'erreur permet d'affi- cher la question qui n'a pas été correctement remplie au-dessus dans le formulaire. Il n'est pas possible d'enregistrer ou de fermer un formulaire qui n'aurait pas été intégralement correctement rempli. Le formu- laire reçoit dans ce cas le statut « non validé » et ne peut donc pas être transmis.BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisa- teur revient aux détails de la demande.BoutonFermer (5)L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système de- mande s'il veut vraiment effectuer cette action.	Bouton	PDF (5)	L'utilisateur peut à tout moment convertir le formulaire modifiable en PDF, format dans lequel il peut être en- registré ou imprimé.
BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonFermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur n'a pas été intégralement correctement est fermé ; l'utilisateur n'a pas été intégralement est est enregistrée.BoutonFermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur n'a pas été intégralement est est enregistrée.BoutonFermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système de- mande s'il veut vraiment effectuer cette action.	Bouton	Vérifier la saisie (5)	Cette fonction permet de vérifier si le formulaire a été correctement rempli. Les questions qui ne semblent pas plausibles s'affichent en rouge dans le formulaire en bas.
S'il n'y a plus d'erreur, l'utilisateur reçoit une notifica- tion correspondante via le bouton « Vérifier la saisie ».BoutonEnregistrer (5)La saisie est enregistrée.BoutonEnregistrer et Fermer (5)La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisa- teur revient aux détails de la demande.BoutonFermer (5)L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système de- mande s'il veut vraiment effectuer cette action.			Un clic sur une ligne de la liste d'erreur permet d'affi- cher la question qui n'a pas été correctement remplie au-dessus dans le formulaire. Il n'est pas possible d'enregistrer ou de fermer un formulaire qui n'aurait pas été intégralement correctement rempli. Le formu- laire reçoit dans ce cas le statut « non validé » et ne peut donc pas être transmis.
Bouton Enregistrer (5) La saisie est enregistrée. Bouton Enregistrer et Fermer (5) La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur revient aux détails de la demande. Bouton Fermer (5) L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système demande s'il veut vraiment effectuer cette action.			S'il n'y a plus d'erreur, l'utilisateur reçoit une notifica- tion correspondante via le bouton « Vérifier la saisie ».
Bouton Enregistrer et Fermer (5) La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisateur revient aux détails de la demande. Bouton Fermer (5) L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système demande s'il veut vraiment effectuer cette action.	Bouton	Enregistrer (5)	La saisie est enregistrée.
Bouton Fermer (5) L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système demande s'il veut vraiment effectuer cette action.	Bouton	Enregistrer et Fermer (5)	La saisie est enregistrée, l'éditeur est fermé ; l'utilisa- teur revient aux détails de la demande.
	Bouton	Fermer (5)	L'éditeur des formulaires est fermé. Si l'utilisateur n'a pas enregistré sa saisie au préalable, le système de- mande s'il veut vraiment effectuer cette action.

Si le formulaire est réouvert ultérieurement (et s'il n'a pas été correctement enregistré), un message demande à l'utilisateur quelle version il souhaite ouvrir (voir illustration ci-après).

Its Assessment 2019 Français * Votre bail sur ce document encore valable pour 29:59. Renoncer au bail Renouveler le bail Après que ce document ait été enregistré, un brouillon a été auto-enregistré, et il se peut que ce dernier contenne des informations supplémentaires. Voulez-vous ouvrir le document enregistré, ou le brouillon auto-enregistré? Ouvrir le document enregistré Ouvrir le brouillon auto-enregistrés



Important : les langues allemande (DE) et française (FR) sont disponibles pour chaque formulaire. Les langues italienne (IT) et anglaise (EN) sont facultatives et ne sont pas disponibles dans tous les formulaires. Si le changement de langue ne fonctionne pas, il vaut la peine de vider le « cache » du navigateur. Si cela ne résout pas le problème, veuillez contacter digital@finma.ch.

4.3.3 Section Annexes

Toutes les annexes qui ont été téléchargées par l'intermédiaire financier ou par la société d'audit sont répertoriées dans cette section. Qui plus est, les informations suivantes sont à disposition :

Élément		Description
Colonne	Nom	Nom de l'annexe.
Colonne	Taille	Taille du fichier.
Colonne	Téléchargée par	Personne qui a téléchargé l'annexe.
Colonne	Téléchargée le	Date à laquelle l'annexe a été téléchargée.
Icône		L'annexe contient une signature électronique qui n'a pas encore été vérifiée.
Icône		L'annexe contient une signature électronique mais elle n'a pas pu être transmise par voie électronique.
Icône		L'annexe contient une signature électronique et a été transmis avec succès à la FINMA.
Bouton	Nouveau	Ouvre une fenêtre contextuelle pour télécharger une nouvelle annexe.
Bouton		Supprimer l'annexe.
Cliquer sur la ligne du tableau		Téléchargement de l'annexe.
Bouton	T	Ouvre la zone de filtre du tableau.

Il est possible de télécharger les fichiers un à un ou groupés dans un fichier ZIP. Les fichiers doivent remplir les conditions suivantes:

- Le nom du fichier, y compris l'extension, ne doit pas dépasser 120 caractères.
- ✤ Le nom du fichier ne doit contenir aucun des signes spéciaux suivants: ~ " # % & *: < > ? ! / \ { | } ' ^ \$ @.
- La taille du fichier ne doit pas dépasser pas 1 GB.
- Une archive ZIP ne doit pas être protégée par un mot de passe.
- Des fichiers dans les formats suivants peuvent être téléchargés comme annexes :

Format du fichier		
docx (à partir de MS Word 2007)		



.xlsx (à partir de MS Excel 2007)
.pptx (à partir de MS PowerPoint 2007)
.vsdx (à partir MS Visio 2013)
.avi (format vidéo)
.mpg (format vidéo)
.mp4 (format vidéo / audio)
.wav (format audio)
.mp3 (format audio)
.wma (format audio)
.tif (format image)
.tiff (format image)
.png (format image)
.jpg (format image)
.jpeg (format image)
.gif (format image)
.zip (format conteneur)
.rar (format conteneur)
.pdf (format Adobe PDF)
.csv (texte, entre virgule)
.txt (format texte)
.msg (fichiers MS Outlook)

4.3.4 Section Annexes reçues par la FINMA

Toutes les annexes et les bulletins de livraison qui ont été reçues par la FINMA via un envoi électronique ou par voie postale sont affichées dans cette section. Les parties concernées peuvent voir afficher en toute transparence quel document signé a été reçu quand par la FINMA.

Élément		Description
Colonne	Nom	Nom de l'annexe.
Colonne	Taille	Taille du fichier.
Colonne	Téléchargée par	Utilisateur qui a téléchargé l'annexe. Comme les an- nexes sont téléchargées dans l'EHP via une interface, un « system user » s'affiche ici (par exemple « Sys- tème EHP »).



Colonne	Téléchargée le	Date à laquelle l'annexe a été téléchargée.
Cliquer sur la ligne du tableau		Téléchargement de l'annexe.
Bouton	Y	Ouvre la zone de filtre du tableau.

Formulaires 💿					T
Nom		Modifié par	Modifié le	Statut	
GB-B rapport trimestriel		Santona Fabio	20.05.2019	Validé	
					1 Formulaire(s)
Annexes 💿					T
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le		
			Aucune entrée		
Annexes reçues par la FINMA					T
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le		
290760 5516_Lieferschein_Quartalsbericht Testinstitut EHP.pdf	538 kB	System EHP	20.05.2019		
290760 5516_Lieferschein_Quartalsbericht Testinstitut EHP_report_gültig.pdf	195 kB	System EHP	20.05.2019		
290760 communication-confirmation.pdf	112 kB	System EHP	20.05.2019		

4.3.5 Section Pièces jointes

Toutes les pièces jointes qui ont été fournies par la FINMA pour un recensement sont répertoriées dans cette zone (par exemples des directives).

Élément		Description
Colonne	Nom	Nom de la pièce jointe.
Cliquer sur la ligne du tableau		La pièce jointe est téléchargée.
Bouton	Y	Ouvre la zone de filtre du tableau.

4.3.6 Section Notifications

Voici l'explication du bloc de notification. Vous trouverez cette section à l'extrême droit de l'écran.

Élément		Description
Notification	02.09.2018 12:25 Changement de statut Santona Fabio Remis	 Chaque changement de statut sera consigné avec L'utilisateur qui déclenche le changement de statut, un nouveau statut.



		Cette information est visible par la FINMA.
Bouton	Attribuer des tâches	Ouvre une fenêtre contextuelle dans laquelle un message peut être saisi pour un autre col- laborateur du recensement individuel. Le message sera répertorié dans le domaine des notifications. La fonction « attribuer des tâches » peut être utilisée par les intermédiaires financiers / so- ciétés d'audit sans que la FINMA ne puisse consulter la communication.
Notification	05.02.2018 Muster Gretel > Muster 182 Hans, Muster 120 Hans	L'affectation à une partie (intermédiaire finan- cier ou société d'audit) est consignée ici avec l'expéditeur et le destinataire ainsi que le texte du message saisi en option. Cette information n'est pas visible par la FINMA.
Notification	28.08.2018 14:19 Modication de l'autorisation Manager hinzugefügt Santona Fabio Sachbearbeiter hinzugefügt Muster Hannes	Toute modification d'autorisation est consi- gnée. Cette information est visible par la FINMA.
Notification	02.09.2018 12:28 Tâche Santona Fabio > Muster Hannes Le formulaire doit être remis dans quelques jour. Merci.	La répartition d'une tâche à un autre utilisa- teur est consignée avec l'expéditeur et le des- tinataire ainsi que le texte du message saisi en option. Cette information n'est pas visible par la FINMA.
Bouton		Les longs textes sont affichés de manière ré- duite. Une fenêtre contextuelle qui affiche le texte en entier peut être ouverte via les trois points.

4.3.7 Section Remettre à

Adresse postale pour des saisies physiques (pour les documents signés) dans le cadre du recensement individuel :

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) Objet : EHP Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne



4.3.8 Détails concernant le recensement individuel

Simma ≡ EHP → Recensements → Jahreserhebung 2019 ⑦					
EHP - Testobjekt - Versicherun	3				
Statut	En attente	Date de référence	31.12.2019		
Transmettre malgré tout	79 Jour(s)	Type d'autorisation	Schadenversicherer		
Date de remise	30.04.2020	Société d'audit	EHP - Testobjekt - Prüfgesellschaft		
Prolongation du délai	1	Auditeur responsable / Manager	Muster Hannes		
Dernière modification	10.02.2020 / Muster Hannes				

Les informations administratives du recensement sont affichées en détail sur cette page.

Élément		Description
Champ	Statut	Affiche le statut du recensement individuel.
Champ	Délai jusqu'à la remise	Nombre de jours restant jusqu'à la fin du délai de re- mise.
Champ	Date de remise	Le recensement individuel doit être remis au plus tard à cette date.
Champ	Prolongation du délai	Délai supplémentaire accordé après accord avec la FINMA.
Champ	Dernier traitement	Affiche, quand et par qui le recensement individuel a été traité en dernier.
Champ	Date de référence	Les données de base importantes pour le recense- ment seront téléchargées à cette date.
Champ	Type d'autorisation	Le recensement se réfère à l'autorisation de l'intermé- diaire financier répertoriée ici.
Champ	Société d'audit	Société(s) d'audit attribuée(s) au jour de référence.
Champ	Auditeur responsable / ma- nager	Affiche la personne responsable du recensement au- près de l'intermédiaire financier ou de la société d'au- dit.
Champs	Aperçu du statut du recen- sement	La liste montre à quelle date, quel statut a été atteint.
Bouton	Fermer	Ferme la page. L'utilisateur revient à la liste des re- censements.

4.4 Signification des différents statuts pour les recensements

Statut	Description
En attente	Le recensement individuel se trouve d'abord dans le statut « En attente ».
	Les formulaires peuvent être remplis.Les annexes peuvent être téléchargées.



	Tant que le recensement individuel a ce statut, il n'est pas visible par la FINMA. Si la FINMA doit consulter le recensement individuel, le mode support doit être activé par l'intermédiaire financier ou la société d'audit.
Validé	Le recensement individuel a été validée du côté de l'intermédiaire financier ou de la société d'audit. Ce statut peut être utilisé pour signaliser aux utilisateurs participant au recensement individuel qu'il est prêt à être remis. Le recensement individuel peut cependant continuer à être traiter.
	Les formulaires peuvent être remplis.
	Les annexes peuvent être téléchargées.
	Tant que le recensement individuel a ce statut, il n'est pas visible par la FINMA. Si la FINMA doit voir le recensement individuel, le mode support doit être activé.
Remis	Le recensement individuel a été remis à la FINMA. Désormais, il ne peut plus être traité. Des formulaires remis sont affichés comme des fichiers PDF dans la langue PDF sélectionnée dans le formulaire.
En cours de correc- tion	Le recensement individuel a été rejeté par la FINMA pour correction.
	Le formulaire peut à nouveau être traité.
	Des annexes peuvent être à nouveau téléchargées.
	Un recensement individuel qui a le statut « en cours de correction » doit d'abord être à nouveau remis avant de pouvoir être traité par la FINMA, car la FINMA ne peut pas consulter le recensement individuel quand il a ce statut. Si la FINMA doit voir le recensement individuel, le mode support doit être activé.
Clôturé	Le recensement individuel a été clôturé par la FINMA.
Interrompu	En cas de besoin, la FINMA peut interrompre le recensement individuel à tout mo- ment. Si un recensement est interrompu par la FINMA, il sera supprimé de la liste des recensements chez l'intermédiaire financier, respectivement dans la société d'audit. Lors d'une nouvelle publication, le recensement sera envoyé à nouveau à l'intermédiaire financier, respectivement la société d'audit. La logique a été implé- mentée volontairement de la sorte, entre autres pour retirer un recensement et pour pouvoir le publier à nouveau après la correction des données de base.

Important: Le statut « validé »² sur la recensement individuel est un statut d'aide. Il peut être utilisé pour indiquer, à l'interne, que la saisie est prête pour le contrôle interne. En cas de clic involontaire sur le statut, il n'est pas possible de l'annuler. Cependant, le recensement peut continuer d'être traitée normalement dans ce statut.

² Important: il y a aussi un statut « validé » pour le formulaire. Sur le formulaire, le statut montre que le formulaire ne contient plus d'erreurs et peut en principe être envoyé à la FINMA. Le statut « validé » sur le recensement individuel ne doit pas être confondu avec le même statut sur le formulaire.



5 Demandes

5.1 Liste de demandes

La FINMA met à disposition des modèles de demande grâce auxquels les intermédiaires financiers (en fonction de l'autorisation) peuvent déposer une demande d'approbation d'un plan d'exploitation ou d'une modification d'un plan d'exploitation ou une demande d'autorisation ou de modification de produits dans le cadre de la loi sur les placements collectifs.

La liste des demandes comprend toutes les demandes de l'établissement ayant le statut « en cours de traitement » ou « en cours de correction ». Elle montre aussi quelles demandes ont déjà été remises à la FINMA. Le bouton bleu, sur la même page, permet de créer de nouvelles demandes d'autorisation ou de modification.

	Signaria = EHP → Demandes → Aperçu				0	EHP - Testobjekt - 1	/ersicherung	Muster Hannes
	Demandes en cours de traitement 15 En cours de traitement 2 En cours de traitement 11 Remise ou en cours de vérification 11 Approuvées				[Demande de première autorisation	Oemande de modifica io	
1	Demandes							🕥 Tout afficher 🌱
	ID Etablissement	Demande	Remise le	Responsable	St	atut	Depuis	
	29995 EHP - Testobjekt - Versicherung	Plan d'exploitation: Formulaires G		Müller Frieda	En	cours de traitement	30.01.2020	

Élément		Description
Filtre rapide « Demandes en cours de traitement »	Demandes en cours de traitement 15 En cours de traitement 2 En cours de correction	Toutes les demandes avec les statuts « En cours de traitement » ou « En cours de cor- rection » s'affichent. Le filtre peut être activé et désactivé d'un clic. Si le champ apparaît en bleu, c'est que le filtre rapide est activé. Si le champ appa- raît en blanc, c'est que le filtre est désactivé.
Filtre rapide « Demandes auprès de la FINMA »	Demandes auprès de la FINMA 11 Remise ou en cours de vérification 11 Approuvées	Toutes les demandes avec les statuts « Re- mise », « En cours de vérification » ou « Ap- prouvée » s'affichent. Le filtre peut être activé et désactivé d'un clic. Si le champ apparaît en bleu, c'est que le filtre rapide est activé. Si le champ appa- raît en blanc, c'est que le filtre est désactivé.
Les deux filtres rapides sont désactivés		Si les deux filtres rapides sont en blanc, l'en- semble des demandes avec les statuts « En cours de traitement », « En cours de correc- tion » « Remise », « En cours de vérifica- tion » ou « Approuvée » s'affiche. Remarque :



	-	
		Pour afficher également les demandes avec un autre statut comme « Approuvée et clôtu- rées » ou « Supprimée », il faut que le cur- seur soit sur « Tout afficher ».
Bouton	Demande de première autorisation	Sert à établir une demande de première autorisation. Le bouton est visible pour les collaborateurs disposant de l'accréditation « Manager (MNG) » et « Responsable des autorisations (BVA) ». Les utilisateurs exté- rieures (cf. chapitre 3), qui ont le rôle « Ma- nager (MNG) » peut établir également une nouvelle demande.
Bouton	⊕ Demande de modification	Sert à établir une demande de modification. Le bouton est visible pour les collaborateurs disposant de l'accréditation « Mana- ger (MNG) » (MNG) et « Responsable des droits (BVA) ». Les utilisateurs extérieures, qui ont le rôle « Manager (MNG) » peut éta- blir également une nouvelle demande.
Bouton	Tout afficher	Si le bouton est activé, toutes les demandes s'affichent. Aussi celles avec le statut « Ap- prouvée et clôturées », « Remise et clôtu- rées » ou « Supprimée ». Le filtre est activé quand le point s'affiche en bleu.
Bouton	T	Ouvre le domaine de filtres du tableau.
Colonne	ID	Affiche le numéro d'identification pour chaque demande.
Colonne	Etablissement	Nom de l'établissement.
Colonne	Remise le	Date à laquelle la demande a été remise pour la première fois à la FINMA.
Colonne	Responsable	Nom du responsable de la demande. Le res- ponsable de la demande est défini lors de l'établissement de la demande de première autorisation ou de modification. Le respon- sable de la demande peut être défini séparé- ment pour chaque demande, voire changé a posteriori au besoin.
Colonne	Statut	Statut actuel de la demande.
Colonne	Depuis	Date du changement de statut.
Clic sur la ligne du tableau		L'aperçu détaillé de la demande sélection- née s'affiche.



5.2 Etablir une nouvelle demande

Si l'utilisateur clique sur le bouton « demande d'autorisation » ou « demande de modification », une fenêtre s'ouvre pour y indiquer les données de base. Cette fenêtre dépend de l'autorisation: elle sera légèrement différente selon qu'il s'agit d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement selon la loi sur les placements collectifs (LPCC).

Demande de première autorisation :

Fenêtre contextuelle pour les assurances	Fenêtre contextuelle pour les établissements LPCC
Etablir une nouvelle demande $^{\odot}$	Etablir une nouvelle demande ®
Sélectionner un modèle pour demandes Type d'autorisation Etablissement	Sélectionner un modèle pour demandes Type d'autorisation Fondsleitung Type d'autorisation
	Produit V
Définir les autorisations Responsable de la demande *	Nom du nouveau produit *
Suppléant *	Modèle pour demandes *
Collaborateur	Langue dans laquelle la demande doit être remise *
Etablir une demande Interrompre	Définir les autorisations Responsable de la demande *
	Suppléant *
	Collaborateur
	Etablir une demande Interrompre



Demande de modification :

Fenêtre contextuelle pour les assurances	Fenêtre contextuelle pour les établissements LPCC
Etablir une nouvelle demande $^{\odot}$	Etablir une nouvelle demande 💿
Sélectionner un modèle pour demandes Type d'autorisation Etablissement Modèle pour demandes* Définir les autorisations Responsable de la demande * Suppléant * Collaborateur Etablir une demande Interrompre	Sélectionner un modèle pour demandes Type d'autorisation Fondsleitung Type d'autorisation Produit Nom du produit* Image: Suppléant * Collaborateur
	Etablir une demande Interrompre

Élément		Description
Champ	Type d'autorisation	Sélection du type d'autorisation pour lequel la de- mande doit être faite.
Champ	Modèle de demande	Choix du modèle de demande qui sera utilisé. Les modèles de demande sont mis à disposition par la FINMA. Si un modèle de demande n'apparaît pas, c'est qu'il n'a pas encore été mis à disposition dans EHP par la FINMA.
Champ	Nom du nouveau produit [pour les établissement selon LPCC]	Pour les demandes de première autorisation, il faut ici saisir le nom exact du nouveau produit.
Champ	Nom du produit [pour les établissement selon LPCC]	Pour les demandes de modification, le nom peut être sélectionné dans une liste recensant les pro- duits déjà existants (fonds ombrelles ou indivi- duels).
Champ	Langue dans laquelle la demande doit être remise	Cette information ne doit être donnée que pour les demandes de première autorisation de produit. La langue peut être modifier dans le formulaire.
Champ	Responsable de la demande (GVA)	Utilisateur qui est responsable de l'établissement et de l'envoi de la demande. L'utilisateur disposant du rôle de GVA peut traiter et envoyer la demande



		ainsi qu'activer le mode d'assistance. Cet utilisa- teur reçoit aussi les courriels de notification de la FINMA (par ex. quand la FINMA fait passer le sta- tut d'une demande sur « En cours de correction »
Champ	Suppléant (STV)	Utilisateur qui est le suppléant du responsable de la demande. Cet utilisateur dispose des mêmes droits que le GVA. Il reçoit aussi les courriels de notification de la FINMA, mais en copie (par ex. quand la FINMA fait passer le statut d'une de- mande sur « En cours de correction ».
Champ	Collaborateur (GMA)	Autres utilisateurs qui peuvent consulter la de- mande ou aider à traiter la demande.
Bouton	Etablir une demande	Etablir la demande avec les données saisies.
Bouton	Interrompre	Annule les données saisies. L'utilisateur revient à la liste des demandes.

Important : Le responsable des autorisations (BVA) voit, de par son accréditation de base, une liste complète avec toutes les demandes. Sans droit pour une demande particulière (GVA, STV ou GMA), il peut certes ouvrir une demande, mais pas la modifier.

Les demandes qui sont signalées comme « confidentielles » ne peuvent pas être vues du BVA. Après approbation par la FINMA, la demande (aussi celles qui sont signalées comme « confidentielles ») est visible sur la liste des demandes par tous les utilisateurs internes de l'intermédiaire financier. Une demande confidentielle ne peut toutefois être ouverte que par les utilisateurs autorisés à y accéder. Les utilisateurs externes de l'intermédiaire financier peuvent voir la demande seulement s'ils disposent des droits de GVA, STV ou GMA. Les utilisateurs externes avec le rôle de « Manager » (MNG) peuvent établir de manière autonome des demandes et s'attribuer des autorisations pour la demande.

5.3 Traiter une demande

Si un utilisateur crée une nouvelle demande ou ouvre une demande existante, il en voit les détails. La demande est traitée dans les détails en remplissant le(s) formulaire(s) et en téléchargeant les éventuelles annexes. Une fois terminée, la demande peut être envoyée à la FINMA. Tant que la demande a le statut « en cours de traitement », la FINMA ne peut pas la voir (ni ses annexes téléchargées). Dès que la demande a été envoyée ou que la fonction de support a été activée, les collaborateurs compétents de la FINMA pourront la voir. La signification des différents statuts est décrite au chapitre 4.4. La disposition des filtres est identique à celle des filtres des saisies (voir chapitre 4.3).



								1 Autorisations Fermer
Übersicht Schadensfälle	• ®					2	Notifications @	6
Statut	Approuvées - depuis 12.12.20	19	Responsable		Müller Sandra			-
Etablissement	EHP - Testobjekt - Versicherun	ng	Suppléant					
			Remise le		12.12.2019 07:50			
			Envoi par voie éle	ctronique	12.12.2019 07:51			
Sehr geehrte Damen und Herren								
Formulaires 💿						T		
Nom		Signature obligatoire Mor	lifié par	Modifié le	Statut	3		
Testformular SAFA_Juli 2019				12.12.2019	Validé	•		
						1 Formulaire(s)		
A						_		
Annexes @						T		
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le					
			Aucune entrée			•		
Annexes reçues par la FI	NMA @					T		
Nom	Taille	Chargé par	Chargé le			0		
109379 22901_Lieferschein_001.pdf	407 kB	System EHP	13.01.2020			5		

Légende :

Nr.	Description
1	Boutons de fonction
2	Section Introduction
3	Section Formulaires
4	Section Annexes
5	Section Annexes reçues par la FINMA
6	Section Notifications

Pour plus de détails, voir le chapitre 4.3.

5.3.1 Valeurs par défaut dans les champs de données et rapport des différences

Il est possible, dans le processus d'autorisation, de définir des valeurs comme valeurs F0. Les valeurs F0 sont fixées par la FINMA et l'établissement ne peut pas les voir. Elles permettent de sauvegarder des données des établissements dans le système, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de les réinscrire à la main lors d'une demande ultérieure. Les valeurs s'affichent pour la requérante en cas de nouvelle demande, sur la base de la demande précédente³, ce qui réduit la charge de travail manuel dans le processus d'autorisation pour les établissements (réduction de la saisie manuelle). Le tableau suivant en donne un exemple.

³ Que la demande précédente concerne une première autorisation ou une modification.



Exemple pour les assurances			Exemple les établissements LPCC			
1.	Un formulaire G du plan d'exploitation est créé, traité et transmis.	1.	Une demande d'autorisation pour un nouveau produit est créée, traitée et transmise.			
2.	La demande est examinée et approuvée par la FINMA.	2.	La demande est examinée et approuvée par la FINMA.			
3.	L'établissement crée à nouveau un formu- laire G du plan d'exploitation quelques mois plus tard. Quelques valeurs (F0) sont déjà inscrites (sur la base de la première de- mande) et il n'est pas nécessaire de les sai- sir à nouveau.	3.	L'établissement crée quelques mois plus tard une demande de modification de la demande d'autori- sation remise au chiffre 1. Quelques valeurs (F0) sont, sur la base de la première demande, déjà inscrites et il n'est pas nécessaire de les saisir à nouveau.			

Le bouton « Rapport des différences » permet de voir ce qui a été modifié par rapport à la demande précédente.

🖾 finma 👘	■ EHP > Demandes > Genehmigung neues	Teil	0	EHP - Testobjekt - For	dsleitung Schweiz AG
Approbation à l	la distribution d'un nouveau compartim	ent UCITS ®			Notifications ®
Statut	En cours de traitement - depuis 03.06.2019	Responsable			
Etablissement	EHP - Testobjekt - Fondsleitung Schweiz AG	Suppléant			03.06.2019 14:05 Chang
Produit	EHP - Testprodukt - UCITS Einzelfonds	Remise le			En cours de traitement
Formulaires ()		 > 2.1 Informations concernant la méthode de réplication et du Market Maki > 2.2 Informations concernant la gestion de fortune 	ng de l'ETF	T	
Nom	Signature obliga	> 2.3 Précisions concernant le conseil en investissement			
Approbation à la distrib compartiment UCITS	pution d'un nouveau			Fermer mulaire(s)	
Annexes @				т	
Nom	Taille Cl	hargé par Chargé le			
		Aucune entrée			

Ce rapport est vide s'il n'y a pas de demande précédente ni de valeurs F0 définies par la FINMA.



5.3.2 Demande confidentielle

Dans la procédure de demande, il y a un bouton « Activer la demande confidentielle ».

🐸 finma 🛛 = EHP	> Demandes > Geschäftsplan Formular				0	EHP - Testobjekt - Ver	rsicherung V 🖇 Muster Hannes		
					Supprimer	Autorisations Remettre	Activer l'assistance Activer la demande confidentielle Fermer		
Plan d'exploitation: Fo	ormulaires A 💿						Notifications @		
Statut	En cours de traitement - depuis 12.02.2020	Resp	onsable	Muster Hanne	5		Attribuer des tâches		
Etablissement	EHP - Testobjekt - Versicherung	Supp	léant	Meier Hans					
		Remi	se le				12.02.2020 12:30 Changement de statut		
		Envo	i par voie électronique	Aucune remise électronique n'a été effectuée.			Muster Hannes En cours de traitement		
Les entreprises d'assurance doive	ent faire agréer leur plan d'exploitation par la FINMA. Il er	va de même pour toute	modification du plan d'exploitation.						
Les entreprises d'assurance soum	ises à la								
> plus									
Formulaires 💿						Ţ			
Nom	Signature obligatoire	Modifié par	Modifié le	Stat	ut				
Plan d'exploitation: Formulaires A		Muster Hannes	12.02.2020	Pas	validé				
						1 Formulaire(s)			

Ce bouton ne peut être activé que dans la demande elle-même. Si une demande est en mode « confidentiel », elle ne pourra être vue et traitée que pour les utilisateurs qui ont été autorisés à le faire. Ainsi, même un responsable des autorisations, par exemple, ne verra pas la demande ouverte. Une barre bleue indique, dans la demande, que celle-ci est en mode « confidentiel ».⁴

Dès que la demande « confidentielle » a été approuvée par la FINMA, elle est visible à l'interne pour tous les utilisateurs inscrits sur la liste (cf. chapitre 5.1). Les détails de la demande ne sont visibles que pour les utilisateurs autorisés pour cette demande (par exemple pour éviter que d'autres utilisateurs puissent voir des annexes sensibles).

⁴ Cette barre peut être retirée. Il n'est toutefois pas conseillé de le faire, car on ne distinguera alors plus qu'il s'agit d'une demande confidentielle.



🐸 finma	≡ EHP → Demandes → Geschäftsplan Formular		EHP - Testobjek	:t - Versich
Demande confidenti	ielle			
			Supprimer Autorisations Remettre	Activ
Plan d'exploita	tion: Formulaires A 💿			
Statut	En cours de traitement - depuis 12.02.2020	Responsable	Muster Hannes	
Etablissement	EHP - Testobjekt - Versicherung	Suppléant	Meier Hans	
		Remise le		
		Envoi par voie électronique	Aucune remise électronique n'a été effectuée.	
Les entreprises d'assu	rance doivent faire agréer leur plan d'exploitation par la FINMA. Il en va	de même pour toute modification du plan d'exploitati	on.	
Les entreprises d'assu	rance soumises à la			
> plus				
Important: L	e bouton « activer demande confi	identielle » peut être activ	/é et	

désactivé par tous les utilisateurs autorisés. Le bouton « Autorisations » permet de vérifier à tout moment qui est autorisé pour cette demande.

5.4 Signification des différents statuts des demandes

Le tableau ci-après montre les différents statuts dans le processus de demande et leur signification. En fonction du statut, différentes actions ou fonctions sont possibles. Le statut est visible dans la vue d'ensemble des demandes (cf. chapitre 5.1) et sur la demande elle-même.

Statut	Signification
En cours de traitement	Une demande nouvellement établie passe sur le statut « En cours de traitement ».
	Les formulaires peuvent être traités.
	 Les annexes peuvent être téléchargées.
	 Les éventuelles pièces jointes de la FINMA peuvent être té- léchargées.
	Des tâches peuvent être attribuées.
	 Les droits d'accès à la demande (GVT, STV, GMA) peu- vent être modifiés.
	Tant que la demande a ce statut, la demande, y compris ses annexes, n'est pas visible par la FINMA. Si la FINMA doit voir et ouvrir la demande, il faut que le responsable de la demande ou son suppléant active le mode d'assistance
	Tant que la demande n'a pas été transmise, il est possible de la
Supprimée	supprimer. Les demandes supprimées ne sont pas visibles
	pour la FINMA. La demande est masquée dans l'aperçu mais il



	est possible de l'afficher de nouveau avec la fonction « Tout af- ficher ». La demande ne peut cependant plus être saisie de nouveau.
Remise	La demande a été transmise à la FINMA.
	 Le formulaire ne peut plus être traité. Les annexes peuvent toujours être téléchargées.
	Le statut « Remise » des demandes diffère de celui des recen- sements en ce sens que des annexes peuvent être ajoutées et transmises à la FINMA même dans ce statut.
Abandonnée	L'intermédiaire financier a retiré la demande. Mais la demande n'avait pas encore été confirmée par la FINMA.
Annulée	La FINMA a confirmé que la demande avait été retirée. Il n'est plus possible d'en continuer le traitement. La demande est masquée dans l'aperçu mais il est possible de l'afficher de nou- veau avec la fonction « Tout afficher ».
En cours de vérification	La demande est examinée par la FINMA.
	 Le formulaire est en lecture seule. Les annexes peuvent toujours être téléchargées.
En cours de correction	La demande a été mise en correction par la FINMA.
	Le formulaire peut de nouveau être traité.Les annexes peuvent être téléchargées.
	Une demande avec le statut « En cours de correction » doit être de nouveau transmise par le responsable de la demande ou son suppléant.
	La FINMA peut voir la demande avec ce statut mais ne peut ouvrir que le dernier formulaire transmis. Si la FINMA doit ouvrir le nouveau formulaire remanié, le responsable de la demande ou son suppléant doit activer le mode de support.
Approuvée	La demande a été autorisée par la FINMA.
	 Le formulaire est en lecture seule. Les annexes peuvent toujours être téléchargées.
	Après approbation par la FINMA, la demande est visible sur la liste des demandes par tous les utilisateurs internes de l'inter- médiaire financier. Les utilisateurs saisis comme « Manager ». ou « Collaborateur » spécialisé externes ne peuvent voir la de-



	mande que s'ils ont été explicitement accrédités pour la de- mande.
Approuvée et clôturée	La demande déjà autorisée a été close. Les données ne peuvent plus être changées. Les annexes ne peuvent plus être té- léchargées. La demande est masquée dans l'aperçu mais il est possible de l'afficher de nouveau avec la fonction « Tout affi- cher ».
	Après approbation et clôture par la FINMA, la demande est vi- sible sur la liste des demandes par tous les utilisateurs internes de l'intermédiaire financier sous « Plan d'exploitation ».
Refusée et clôturée	La demande a été refusée par la FINMA. Les données ne peu- vent plus être changées. La demande est masquée dans l'aperçu mais il est possible de l'afficher de nouveau avec la fonction « Tout afficher ».

Important: Une approbation ou un refus de la demande est toujours signifié(e) par une décision officielle. Pour la réponse de la FINMA, ce ne sont donc pas les données enregistrées sur EHP qui sont juridiquement contraignantes, mais les documents correspondants remis par voie postale ou via la plate-forme électronique⁵.

5.5 Plan d'exploitation actuel

Le plan d'exploitation actuel est une particularité de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et ne s'applique donc qu'au domaine de l'assurance. Tous les établissements autorisés dans le domaine de l'assurance peuvent trouver le sous-menu « Plan d'exploitation » dans EHP.

🗱 finma	≡ EHP > Deman	> Geschä		0	EH	HP - Testobjekt - Versio	herung	\sim	₿ Mu	ster Hannes
Demande confider	Recensements									×
	😂 Demandes 🖒	Aperçu	imer	Autorisations Rer	nettre	Activer l'assistance	Désacti	ver la demande confic	lentielle	Fermer
Plan d'exploit	👸 Administration	🖶 Plan d'exploitation	1					Notifications	0	
Statut	En cours de traitement - de	epuis Re	sponsable	Muster	Hannes		11	Attribuer des tâches		
	12.02.2020	Su	ppléant	Meier H	ans		111			
Etablissement	EHP - Testobjekt - Versiche	erung Re	emise le				:	12.02.2020 12:30 C statut	hangemen	t de

⁵ L'accord préalable de l'établissement est nécessaire pour lui transmettre des décisions par voie électronique via la plate-forme d'envoi.



Le plan d'exploitation montre tous les formulaires de plan d'exploitation autorisés. Les établissements ont ainsi une vision consolidée des plan d'exploitation approuvés dans EHP. Dès qu'un formulaire est remis et approuvé par la FINMA, le plan d'exploitation est automatiquement actualisé. La personne ayant apporté la dernière modification est également indiquée.

Sinma ≡ EHP > Pla	n d'exploitation actuel	EHP - Testobjekt	- Versicherung 🔍 S Muster Hannes		
Plan d'exploitation actuel					T
Etablissement	Formulaire	Première autorisation le	Remis le	Mis à jour le	Modification remise par
EHP - Testobjekt - Versicherung	Geschäftsplan Formular A	11.10.2018	11.10.2018	18.10.2018	Horisberger Pia

Important: Le sous-menu « Plan d'exploitation » ne montre que les formulaires remis via EHP. Ceux approuvés avant l'introduction de l'EHP n'apparaissent pas.